

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

Envoyé en préfecture le 13/12/2017
Reçu en préfecture le 13/12/2017
Affiché le 
ID : 065-246500573-20171205-2017_143B-DE

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 décembre 2017

N° 2017-143 B

Référence écriture délib :
PC/CS/CS

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9
Votes pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 27 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le cinq décembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Génos, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (9) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean et ROTGE Gilbert

Absent excusé : ISOART Jean-Michel

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président rappelle que jusqu'au 1^{er} janvier 2017, le territoire des vallées d'Aure et du Louron était géré autour de 3 Commissions Locales d'Ecobuage (CLE) qui correspondaient aux 3 anciens cantons avec à chaque fois une animation dédiée :

- Arreau : Communauté de Communes d'Aure
- Bordères-Louron : Communauté de Communes de la Vallée du Louron
- Vielle-Aure : SIVU Terroir de la Haute-Vallée d'Aure

Ces commissions locales réunies autour des élus, des techniciens et institutionnels permettaient :

- d'examiner la faisabilité des projets d'écobuages (avec l'aide notamment de la carte de planification des feux) afin de formuler un avis et de conseiller le déclarant,
- de diffuser l'information sur le rôle de l'écobuage, les conditions de sa pratique...etc.,
- de former des personnes intéressées dans le cadre de chantier pédagogique par exemple,
- d'acquérir du matériel spécialisé améliorant les conditions des écobuages.

Au 1^{er} janvier 2017, en lien avec la mise en place de la CC Aure Louron, les 3 structures qui portaient ces commissions ont été dissoutes. Néanmoins, le maintien du fonctionnement de cette commission à un niveau intercommunal semble prépondérant afin de maintenir une politique de maîtrise des écobuages et d'avoir une vision globale.

Aussi, il est proposé que la CC Aure Louron, dans le cadre de sa commission « agriculture & pastoralisme » mette en œuvre une commission locale d'écobuage (CLE) à l'échelle des 47 communes de son périmètre. Il est également proposé que le Président de la commission

OBJET : Commission Locale
d'Ecobuage

« agriculture & pastoralisme » de la CC Aure Louron assure la présidence de cette CLE avec la composition suivante (liste donnée à titre indicatif, non exhaustive) :

- représentants des chasseurs
- représentants du monde agricole (Chambre d'Agriculture, JA, GDA)
- les gestionnaires d'estive : commission syndicale et groupements pastoraux
- le GIP-CRPGE
- L'ONF
- Le SDIS et les pompiers locaux
- Les gendarmes
- Les élus

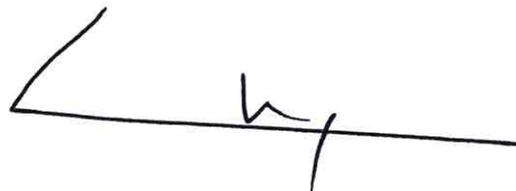
Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le maintien d'une organisation de la Commission Locale d'Ecobuage à l'échelle intercommunale Aure Louron ;
- Accepte que cette commission soit animée au sein de la commission « agriculture & pastoralisme », sous la responsabilité du Président de cette commission ;
- Autorise le Président de la Communauté de communes Aure Louron à accomplir toute démarche nécessaire et à signer les pièces utiles à la mise en œuvre de cette commission locale d'écobuage.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,

Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU